

## Mandat

### Groupe de leadership industrie-gouvernement

Octobre 2023

#### Objectif

Le Groupe de leadership industrie-gouvernement aura pour mission principale de soutenir SAC et son approche collaborative. Il conseillera l'organisation en fournissant des orientations et des recommandations sur les questions liées à la santé et au bien-être des animaux au Canada. Ces conseils devront être fondés sur un consensus et refléter la diversité des points de vue des gouvernements et du secteur agricole.

Ce groupe de collaboration sera un groupe consultatif externe pour le conseil d'administration de SAC.

#### *Vision du fonctionnement de SAC :*

- Une organisation axée sur la durabilité du secteur des animaux d'élevage au Canada en établissant des partenariats solides grâce à l'élaboration de plans d'action coordonnés et de normes de soins entre l'industrie et les gouvernements axés sur la santé et le bien-être des animaux.
- Responsables de plans solides de gestion des maladies animales et des problèmes susceptibles de compromettre la santé et le bien-être des animaux au Canada.
- Une organisation chargée de faire passer le Canada d'une attitude réactive à une attitude proactive en termes de préparation aux risques et aux urgences en matière de santé et de bien-être des animaux.
- L'engagement des gouvernements FPT et de l'industrie à travailler en partenariat en utilisant une approche coordonnée, en convoquant les parties prenantes et en assurant la circulation de l'information avec elles afin qu'elles puissent mieux gérer les questions relatives à la santé et au bien-être des animaux.
- Renforcer la confiance dans l'état de préparation du Canada aux urgences zoonosaires et la capacité de réaction systémique de tous grâce à cette préparation concertée, y compris des producteurs primaires et des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, en cas d'urgence.

#### Composition

Un groupe de représentants de haut niveau intéressés et engagés de l'industrie agricole et des ministères de l'agriculture FPT au Canada, désireux de contribuer au travail de SAC pour améliorer la santé et le bien-être des animaux, en particulier dans le contexte des situations d'urgence.

- Il y aura un coprésident industriel et un coprésident gouvernemental.
- Il sera composé de représentants de haut niveau de l'industrie agricole et des gouvernements FPT, reflétant les compétences et l'expérience énumérées ci-dessous.

## **Mandat : Groupe de leadership industrie-gouvernement**

---

- La composition du groupe sera inclusive et reflétera la diversité du secteur agricole canadien.
- En l'absence du président lors d'une réunion, les membres présents désignent l'un d'entre eux pour présider cette réunion.
- Les co-présidents de SAC seront membres du groupe, sans droit de vote et d'office, afin d'assurer un lien stratégique avec le conseil d'administration de SAC.
- Des experts sur des enjeux spécifiques peuvent également être invités à participer aux réunions de manière continue ou en fonction des besoins ; toutefois, dans ce cas, ils seront invités à remplir un rôle sans droit de vote.

### **Durée du mandat**

- Les représentants d'une organisation seront invités à siéger au groupe pour un mandat de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement.
- En acceptant de faire partie du groupe, les membres acceptent d'être liés par les conditions du mandat.
- Si un représentant ne peut pas remplir son mandat, il peut être remplacé par un autre représentant du même groupe.
- Chaque représentant au sein du groupe peut siéger aussi longtemps que nécessaire ou que son organisation le permet.
- Un représentant peut démissionner du groupe à tout moment en adressant un préavis écrit aux co-présidents du groupe. Ce préavis doit être fourni par écrit et envoyé en copie au directrice général de SAC avec un minimum de 10 jours de préavis.
- Le mandat d'un membre peut être résilié à tout moment moyennant un préavis écrit de 10 jours adressé par les co-présidents.

### **Engagement en termes de temps**

Le Groupe de leadership industrie-gouvernement a l'intention de se réunir au moins deux (2) fois, mais peut se réunir jusqu'à quatre (4) fois, par année fiscale.

- La majorité de ces réunions se tiendront virtuellement et ne devraient pas durer plus d'une heure et demie.
- Dans la mesure du possible, au moins une (1) réunion en personne sera prévue par année fiscale.

Il est attendu que les membres du Groupe de leadership industrie-gouvernement se présentent à ces réunions bien informés et prêts à discuter des sujets à l'ordre du jour. Toute action ou recherche sur un sujet particulier aura été menée à bien avant la réunion.

### **Gouvernance**

Les réunions se déroulent conformément aux procédures acceptées et aux règles fixées par les co-présidents. Les décisions du groupe sont principalement fondées sur le consensus et sont consignées comme un accord dans le compte rendu de la réunion. En cas de divergence d'opinion importante, il se peut qu'il n'y ait pas d'accord et que la question soit soumise à un débat plus approfondi.

Pour garantir que le Groupe de leadership industrie-gouvernement fonctionne efficacement et remplisse son rôle en aidant SAC à atteindre ses objectifs pour le bien du secteur de

## Mandat : Groupe de leadership industrie-gouvernement

---

l'agriculture animale au Canada, il devra également être régi par l'ensemble des principes suivants :

- **Impartialité** : le groupe formulera ses avis de manière impartiale, objective et équitable.
- **Consensus** : le groupe s'efforcera d'adopter des points de vue consensuels, en tenant compte de la diversité des points de vue et en s'appuyant sur l'attention et la prise en compte des contributions de tous les membres, tout en reconnaissant que des divergences d'opinion sont possibles et que les co-présidents s'efforceront de trouver des solutions de compromis lorsque des opinions divergentes sont exprimées par les membres du groupe.
- **Respect des délais** : le groupe apportera sa contribution dans les délais requis et SAC fournira la documentation nécessaire aux discussions suffisamment à l'avance pour permettre des discussions approfondies lors des réunions du groupe.
- **Pas d'attribution** : Les comptes rendus de réunions ou les notes de synthèse n'attribueront pas les commentaires à un membre en particulier.
- **Pas de consultation** : La participation au groupe ne constitue pas une occasion formelle de consultation. SAC s'est engagé à consulter officiellement ses membres avant de prendre des décisions, et les représentants de l'industrie et des gouvernements au sein de ce groupe auront l'occasion de répondre officiellement au cours de ces consultations.

### Activités

Le groupe s'engage à :

- Fournir des réactions et suggérer des idées au conseil d'administration de SAC sur des questions pour lesquelles un avis externe serait utile à la prise de décision.
- Permettre des échanges solides et de qualité sur des questions importantes liées à la santé et au bien-être des animaux au Canada, afin que SAC puisse en tenir compte lors de l'élaboration de propositions, de programmes, d'activités, etc.
- Donner l'occasion à des représentants de haut niveau de l'industrie et des gouvernements FPT concernés par la gestion des maladies animales de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue sur le rôle de SAC, dans l'intérêt de la prise de décision de SAC.
- Soutenir SAC et conseiller le Conseil d'administration afin que les membres de SAC puissent avoir une plus grande confiance dans les propositions, les programmes, les activités, etc. mis en avant par SAC.
- Veiller à ce que les propositions, les programmes, les activités, etc. de SAC répondent aux attentes des représentants de haut niveau des gouvernements FPT et de l'industrie.
- Fournir à SAC l'occasion de tester la réflexion et le positionnement stratégiques, de tester des options et d'accéder à une expertise ou à des perspectives qui ne sont pas facilement accessibles à l'organisation sur une base régulière ; et
- Créer une compréhension commune sur SAC au sein des gouvernements FPT et de l'industrie afin d'aider à faciliter sa transition, tout en suggérant des nouvelles idées à la direction de SAC et en inspirant le changement au sein de l'organisation.

## **Mandat : Groupe de leadership industrie-gouvernement**

---

### **Rôles et responsabilités**

Les membres sont tenus de participer aux réunions du groupe et de contribuer de manière significative à ses travaux. Les suppléants ne sont pas autorisés, mais il est entendu que le personnel de soutien peut également assister aux réunions.

Les membres sont choisis en tant que représentants d'organisations. On n'attend pas des membres qu'ils soient des experts dans tous les sujets que le groupe peut étudier ou discuter. Les membres sont censés aider à déterminer les priorités du groupe. Les membres doivent également s'adresser à leurs propres réseaux de parties prenantes pour contribuer à alimenter les discussions du groupe.

Tous les services de secrétariat et d'analyse seront assurés par SAC.

### **Durée de l'accord**

Il est prévu que les activités du Groupe de leadership industrie-gouvernement seront nécessaires de manière continue. En consultation avec le groupe et les membres de SAC, le conseil d'administration réexaminera ce groupe tous les cinq ans et déterminera si ses activités doivent être révisées ou interrompues, et si sa composition doit être modifiée.

### **Communication et transparence**

Reconnaissant l'importance de tenir le public et le secteur agricole informés de l'objectif, de la composition et des activités du groupe, ce mandat et les noms des membres du groupe seront rendus publics. En outre, un résumé des résultats de ces réunions ainsi que tous les conseils et recommandations formulés par le groupe seront publiés sur le site web de SAC. SAC publiera également des mises à jour sur la manière dont elle donne suite aux recommandations du groupe.

D'un point de vue opérationnel :

- Un compte rendu sera établi pour chaque réunion et comprendra toutes les actions identifiées ainsi que la personne responsable de leur réalisation.
- Au moins trois (3) semaines avant la prochaine réunion du groupe, un résumé des activités sera examiné par SAC afin de s'assurer que toutes les décisions ou tous les retours d'information demandés sont clairement communiqués, de sorte que les membres du groupe puissent se préparer à la discussion de la prochaine réunion.
- Au moins deux (2) semaines avant la prochaine réunion du groupe, tous les documents connexes, les mesures prises et l'ordre du jour provisoire seront communiqués.
- Les invités ne recevront que les documents relatifs à leur partie de la réunion.

### **Confidentialité et vie privée**

Les membres n'utilisent pas les informations ou la documentation divulguées ou fournies aux membres en leur qualité de membre du groupe, sauf dans la mesure où elles sont manifestement dans le domaine public, à des fins autres que leur mandat de membre du groupe.

### **Conflit d'intérêts**

Les membres reconnaissent l'importance d'offrir des conseils et des recommandations indépendants et de bonne foi.

## **Mandat : Groupe de leadership industrie-gouvernement**

---

Les membres doivent immédiatement signaler à SAC toute circonstance dans laquelle ils perçoivent un conflit ou un parti pris réel, potentiel ou apparent résultant de leur rôle au sein du groupe et de tout intérêt ou activité externe, y compris des affiliations organisationnelles, d'autres comités consultatifs ou des conseils d'administration. Si les co-présidents du groupe concluent à l'existence d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent entre les activités du membre au sein du groupe et les intérêts ou activités extérieurs, le membre sera invité par ceux-ci à se récuser de toute participation à des discussions connexes ou à l'élaboration d'une recommandation, ou à mettre fin à son appartenance au groupe.

### **Compétences et expérience requises pour les membres du groupe :**

- Représentant de haut niveau et décideur au sein de l'industrie ou du gouvernement FPT (par exemple, président, directeur général, sous-ministre, vice-président)
- Connaissance de SAC, de son orientation stratégique, de ses principes directeurs et de ses domaines d'activité.
- Capacité à aider SAC à réaliser sa vision, son mandat et ses priorités stratégiques.
- Engagement à travailler en partenariat dans un cadre de collaboration entre l'industrie et le gouvernement fourni par SAC sur des questions d'intérêt commun liées à la santé et au bien-être des animaux.

### **Modifications du mandat**

SAC peut proposer de modifier le présent mandat à tout moment, avec les co-présidents du groupe. Les membres du groupe seront informés de toute modification.

### **Budget**

- Les membres du groupe participeront à titre bénévole et sans rémunération.
- De même, les membres du groupe doivent prendre en charge les frais de participation aux réunions et les frais de déplacement, le cas échéant.

### **Historique des changements :**

Version #	Mise en œuvre par	Révision date	Approuvé par	Approbaton date	Raison
1	SAC	23 octobre 2023	Groupe de leadership industrie-gouvernement	23 octobre 2023	Premier mandat